



## Déclaration liminaire CSAR des 8 et 9 février 2024

Alors que les événements Jeux Olympiques et Paralympiques se rapprochent à grands pas, le flou persiste et les sujets d'inquiétude demeurent. De réunions en réunions on sent l'impréparation et cela s'accompagne même parfois de mensonges (il paraît qu'on travaillerait à la douane depuis deux ans sur les JO avec les OS). La dernière réunion avec le SG de Bercy, en audioconférence, a montré une fois de plus, que certaines réunions sont stériles et ne servent qu'à cocher des cases en matière de dialogue social. Et les réponses aux questions sont inexistantes !

Le discours de politique générale du premier ministre, qualifié par de nombreux observateurs comme le discours le plus droitier de ces dernières décennies n'est pas pour nous rassurer. La suppression de l'ASS pour les chômeurs en fin de droits va plonger dans la précarité plus de 400.000 allocataires, l'attaque contre la loi SRU qui va fragiliser le logement social pour lequel le gouvernement n'a rien fait ces dernières années, aucune annonce budgétaire pour la santé, ce sont autant de signaux très négatifs pour les plus défavorisés.

En matière d'écologie il est savoureux d'entendre Monsieur Attal dire « on ne fera pas l'écologie sans le peuple » alors que pour la réforme des retraites cela n'a dérangé personne au gouvernement, de faire une réforme sans le peuple et contre le peuple.

En ce qui concerne plus particulièrement la fonction publique et la douane, la vieille rengaine sur la rémunération au mérite revient en force. Nous y avons échappé en 2015 mais cela sera malgré tout mis en place bien que nos arguments d'alors soient toujours les mêmes. Nous y sommes opposés bien entendu. Cela va complexifier les relations interpersonnelles déjà fortement dégradées dans de nombreux bureaux et brigades. Cela va aussi encore favoriser les velléités de départ de notre administration qui devient et deviendra de moins en moins attractive.

Les collègues détestent les LDG, le côté arbitraire, le manque de transparence, ils détesteront le RIFSEEP.

Concernant les rémunérations, le premier ministre est hors sujet ! Les 4,9 % d'inflation sur l'année 2023 nécessitent une augmentation significative du point d'indice.

La « smicardisation » des premiers grades de contrôleur et d'agent n'est pas tenable. Il est impératif de redonner de la considération à ces agents. Encore une fois, la campagne de la CGT sur les 10 % répond à cette exigence et aux attentes (10 % de salaire en plus, 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectifs supplémentaires).

Oui, la CGT donne l'alerte sur l'urgence salariale, en douane comme partout, à l'heure où certains se gavent sans complexe tout en échappant à l'impôt juste et redistributif. Les députés et les sénateurs ont bien compris l'urgence salariale puisqu'ils viennent de se consentir une augmentation respectivement de 300€ et 700€.

Dans ce florilège d'annonces régressives ou démagogiques, l'une d'elles a néanmoins retenu notre attention et fait écho au questionnaire AG/CO que nous avons diffusé dans lequel la semaine de 4 jours est plébiscitée par 80 % des personnels.

Nous connaissons des services prêts à se lancer dans cette expérimentation, nous vous demandons donc de l'engager. Nous rappelons tout de même la revendication de la CGT basée sur une semaine de 32h en 4 jours.

Concernant les effectifs et les emplois de référence, la diminution de 110 ER, qualifiée de « mesure technique » visant à mettre en adéquation les effectifs réels et les emplois de référence, est révélatrice de la pensée dite complexe : on organise la pénurie, et on ajuste à la baisse. Cette mesure cosmétique vient anéantir les créations de postes dans les services de la DNRED, DNGCD, le renforcement des contrôles aux frontières, la réinternalisation des compétences numériques...

Pour rester concret les effectifs de référence passent de 17207 à 17123. La baisse, inexorable, continue alors que nous manquons de milliers d'emplois pour faire face aux trafics en tous genres, pour lutter contre toutes les fraudes, pour accompagner les entreprises et mettre en œuvre nos missions de service public économique, social et environnemental.

En politique, ce ne sont pas juste de beaux discours démagogiques, ce sont des actes, et les douaniers sont prêts à s'engager pour la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs.

De même dans votre logique, les vacances d'emplois ne constituent que des gisements d'emplois à restituer le moment venu. Au diable les difficultés rencontrées dans les services, la souffrance au travail induite, le sentiment de ne pas pouvoir faire son travail de façon satisfaisante, la perte de sens au travail. Pourtant, il nous semble que ces sujets figurent dans l'observatoire interne, même si vous avez décidé de ne pas les voir.

Enfin, et avant d'attaquer votre ordre du jour, nous vous rappelons que nous revendiquons pour ce CSA de réseau et pour les CSA locaux :

- La mise en œuvre de l'art.47 qui prévoit de débattre au moins une fois par an de la programmation de leurs travaux. Ce débat vise à favoriser une co-construction de l'agenda social et est dans l'esprit de la loi d'un dialogue social renouvelé.

- La mise en œuvre de l'art. 49 pour

- Le bilan des lignes directrices de gestion sur la base des décisions individuelles. Mais nous espérons que ce débat ne sera pas que comptable et pourra nous apporter des précisions sur les modalités de travail des CDR et la qualité du dialogue social sur ce sujet en local.

- Le rapport social unique qui sert de support à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines. Il faudra également prévoir de donner aux élus en CSA, l'accès à la base de données CAMUS, un mois avant la programmation du débat sur le RSU. Il faudra également que vous étendiez l'accès aux membres de la formation spécialisée.

- La mise en œuvre de l'art. 50 qui prévoit un débat au moins une fois tous les deux ans sur les orientations générales, présentées en cohérence avec les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment sur l'anticipation de l'évolution des métiers, des effectifs, des emplois et les politiques de recrutement. Nous vous demanderons alors de respecter vos engagements pris lors de l'accord du 4 avril 2022 concernant le périmètre des missions, la cartographie des services douanier et la répartition des emplois. Ce serait aussi l'occasion d'avoir une réflexion sur la pénibilité du travail dans les services OP/CO ayant des régimes de travail atypiques.